

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2007

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 142

présenté par

M. Gille, M. Liebgott, Mme Iborra, Mme Laurence Dumont, M. Dufau, M. Juanico, M. Goua
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche-----
ARTICLE 33**État B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	15 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	15 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

--	--

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'abonder de 15 M€ le fonds d'insertion professionnelle des jeunes FIPJ dans le cadre de l'action n° 2 du programme n° 102 afin de maintenir la dotation de ce fonds à même niveau de crédits qu'en 2007, soit 50 M€ pour financer un volume suffisant d'actions complémentaires à l'accompagnement personnalisé et renforcé des jeunes confrontés à des obstacles multiples.

Par conséquent, 15 M€ de crédits sont supprimés concernant l'aide à l'emploi dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants, aide prévue dans cadre de l'action n° 3 du programme n° 103 et dont le bénéfice en terme d'emploi n'est pas avéré.